



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Institut du monde arabe

Question écrite n° 10150

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur le contenu du document édité par l'Institut du monde arabe pour l'exposition « Syrie, mémoire et civilisation ». La représentation géographique des pays qui composent le Moyen-Orient aux pages 16 et 17 de ce document, désormais épuisée après avoir été diffusée à un grand nombre d'exemplaires, occultait l'existence de l'État d'Israël. Il s'étonne qu'un établissement public français apporte de la sorte une caution morale à une interprétation spéculative de la réalité géopolitique. Il lui demande pourquoi il a fallu attendre que ce livre de présentation soit épuisé pour décider de sa modification.

Texte de la réponse

À la fin du mois d'octobre 1993, plusieurs lettres adressées aux responsables de l'Institut du monde arabe faisaient la même observation que celle signalée par l'honorable parlementaire au sujet du catalogue de l'exposition « Syrie » de cet institut. À la même période, la deuxième édition du catalogue était en cours d'impression et a pu être modifiée à temps avec la mention des villes sur la carte des pages 16 et 17 du document. Cette édition est parue le 18 novembre 1993 alors que la première édition était épuisée depuis le 15 novembre. L'honorable parlementaire peut ainsi constater que les responsables du catalogue n'ont pas attendu que le livre de présentation soit épuisé pour prendre la décision de modifier son contenu. Le délai écoulé entre la décision de modifier les pages 16 et 17 prise le 28 octobre 1993 et la sortie de l'impression le 18 novembre correspond au délai normal d'impression, qualifié par les professionnels de « délai incompressible ».

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10150

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 186

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1242